



Salaires 2020

23 mars 2020

Austérité !

L'UNSA RATP ne signera pas

La réunion de négociation s'est tenue avec l'Entreprise, sans surprise vis-à-vis de ce que nous redoutions. 2020 sera une année « peau de chagrin » avec des propositions au ras des pâquerettes :

- attribution de trois points de base pour les « bas salaires », soit jusqu'au coefficient 295.1 maximum, soit environ 1937 euros bruts hors primes. Cette mesure sera appliquée même en cas de non signature de l'accord.
- suppression de la première tranche de la prime « dimanches et jours fériés », soit un gain de cinq euros pour chacun des sept premiers dimanches,
- intégration de 2,2 points de la prime d'emploi (opérateurs) et de la prime de responsabilité (encadrement) dans le statutaire, qui donc seront soumis à pension (gain d'une dizaine d'euros à la retraite pour un opérateur...) Un point = 6.31 euros.

Ces propositions sont bien loin de l'espoir d'une revalorisation des salaires, au moins à la hauteur de l'inflation.

L'**UNSA RATP** estime que ces propositions ne sont pas du ressort d'une négociation salariale, elles peuvent à la rigueur se rajouter à un véritable accord salarial.

Il s'agit bien en réalité d'un blocage des salaires qui nous est imposé depuis de nombreuses années, s'inscrivant dans la course à la compétitivité par les prix que s'impose l'Entreprise afin d'affronter la concurrence.

Nous subissons donc une érosion régulière de notre pouvoir d'achat et cette situation est clairement inacceptable.

Cette politique d'austérité n'est pas de nature à motiver les agents et ressouder le collectif de travail après le long et dur conflit sur les retraites, toujours en cours par ailleurs.

L'Entreprise doit revoir sa politique car c'est tous ensemble que nous affronterons nos concurrents et non avec des agents démotivés.

Infos Infos